



Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_154-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 03 décembre 2018
Date d'affichage : 03 décembre 2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Bernard FERRIERE, Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-154 : MISSIONS D'ASSISTANCE AU FONCTIONNEMENT DES ALSH PLAINE LIMAGNE

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Délibération annulant et remplaçant la délibération n°143-2018 du 29/10/2018

Lors de sa séance du 29 octobre 2018, le conseil communautaire, à l'unanimité, a validé la nouvelle organisation des ALSH Plaine Limagne (délibération n°2018-140) de la façon suivante :

- ALSH multi-sites d'Aigueperse : qui regrouperait les ALSH d'Aigueperse - Aubiat - Effiat pour une capacité maximale d'enfants accueillis d'environ 106 enfants. Site principal : ALSH d'Aigueperse.

- ALSH multi-sites de Maringues : qui regrouperait l'ALSH de Maringues et l'ALSH de Randan pour une capacité maximale d'enfants accueillis de 116 enfants. Site principal : ALSH de Maringues.
- ALSH multi-sites de Thuret : qui regrouperait les ALSH de Thuret et l'ALSH de Bussières et Bruns (avec une mise à disposition des locaux par l'association Emmaüs) pour une capacité maximale d'enfants accueillis de 109 enfants. Site principal : ALSH de Thuret.
- Un Pôle Ados sera créé avec 1 Directeur et une organisation en deux antennes : ALSH Ados localisé à Thuret et ALSH Ados localisé à Maringues. Le service est appelé à progresser et évoluer sur l'ensemble du territoire Plaine Limagne. Aujourd'hui, il accueille au total 40 enfants. Le directeur du pôle ados aura également en charge la conduite des grands projets transversaux (conduite de projets communs entre les multi sites, les ALSH et les ALSH Ados, référent du projet éducatif, mobilité et formation des animateurs, etc.)

Afin de se faire accompagner dans cette démarche et d'optimiser la gestion des ressources humaines, une consultation a été lancée pour les missions suivantes :

Missions d'assistance au fonctionnement des ALSH Plaine Limagne :

- Lot n°1 : Gestion des ressources humaines
- Lot n°2 : Expertise stratégique et pédagogique

Cette consultation a été mise en ligne le 8 novembre dernier sur le profil acheteur de la CCPL :

- Procédure de passation : Marché public passé en procédure adaptée en application de l'Article 28 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 – Consultation simple (3 devis)
- Dossier de consultation envoyé à : UFCV, FRANCAS et Ligue de l'Enseignement
- Date et heure limites de réception des plis : lundi 26 novembre 2018 à 17 heures
- Nombre de dossiers déposés : 1

La Commission d'appel d'offres Marchés publics à procédure adaptée (CAO MAPA) de la CC Plaine Limagne s'est tenue le 28 novembre dernier afin de procéder à l'analyse de l'offre transmise par la Ligue de l'Enseignement. Cette offre est recevable et répond au cahier des charges de la consultation.

La CAO MAPA propose donc de retenir l'offre de la Ligue de l'Enseignement pour un coût annuel de 35 000,00 € (organisme non assujetti à la TVA) :

Lot	Coût annuel pour tous les centres
Lot n°1 : Gestion des ressources humaines	17 500,00 €
Lot n°2 : Expertise stratégique et pédagogique	17 500,00 €
TOTAL	35 000,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- d'attribuer le marché "Missions d'assistance au fonctionnement des ALSH Plaine Limagne : Lot n°1: Gestion des ressources humaines et lot n°2: Expertise stratégique et pédagogique" à la Ligue de l'Enseignement,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et notamment pour signer tous les documents afférents.

POUR : 32

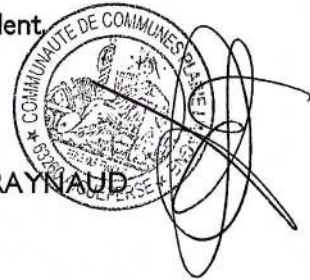
CONTRE : 3

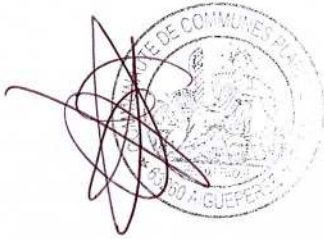
ABSTENTION : 0

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 14/12/2018
Le Président,

Le Président


Claude RAYNAUD



Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le

ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_154-DE